



# FLASH INFO

[Edition novembre 2020]

## Organisation des concours et examens professionnels pendant la crise sanitaire



Les incertitudes liées à l'évolution du contexte sanitaire conduisent la Direction des Ressources Humaines du Ministère des Armées à recourir de nouveau aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 qui permettent d'assouplir les épreuves de sélection aux concours et examens professionnels.

- La DRHMD a déjà utilisé les dispositions de l'ordonnance précitée pour simplifier les épreuves de sélection de deux concours internes (IEF et TSEF) pour lesquels les épreuves écrites d'admissibilité initiales ont été transformées en épreuves d'admission, il y a quelques mois.

**LA DRH-MD A DECIDE D'Y RECOURIR UNE NOUVELLE FOIS, EN SUPPRIMANT LES ORAUX D'ADMISSION DES EXAMENS PROFESSIONNELS (EP) SUIVANTS, ET EN TRANSFORMANT LES EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE EN EPREUVES D'ADMISSION :**

### Examen professionnel SACE

- A Lyon du 16 au 26/11 : 162 admissibles ;

### Examen professionnel TSEF1

- A Lyon du 23/11 au 4/12 : 138 admissibles ;

### Examen professionnel TSEF2

- A Lyon du 7 au 17/12 : 204 admissibles ;

### Examen professionnel B en A

- A Vincennes du 30/11 au 3/12 : 180 admissibles.

**Dans ce cadre, aucun oral ne sera organisé pour les examens professionnels précités.**

Cette solution d'aménagement des épreuves, prévue par l'ordonnance COVID précitée, est la seule option de nature à nous permettre de remplir notre mission de recrutement et de promotion par examens professionnels - *compte tenu de la volumétrie importante des candidats à ces examens professionnels et de la crise sanitaire que nous traversons* - en protégeant la santé de l'ensemble des acteurs qui participent à ce processus, à savoir les candidats, les membres de jury, ainsi que les personnels assurant l'organisation logistique des épreuves.

**Les formations de préparation aux oraux de ces examens professionnels seront également annulées pour les mêmes raisons.**

## Bon à savoir :

- Les présidents et membres du jury des examens professionnels suscités ont été informés par le Centre Ministériel de Gestion (CMG) de Lyon et devront se réunir pour établir la liste d'admission des candidats par ordre de mérite, en fonction des notes obtenues aux épreuves écrites pour chacun des examens professionnels qui les concernent.
- Le CMG de Lyon va également informer l'ensemble des candidats concernés.

**CONCOURS**  
Examens professionnels  
**CONCOURS**  
EXAMENS PROFESSIONNELS  
**CONCOURS**

UNSA Défense  
78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS  
01 42 22 37 02

- federation@unsa-defense.org
- portail-unsa.intradef.gouv.fr
- www.unsa-defense.org
- @UnsaDefense
- www.facebook.com/UNSADefense
- Unsa defense diffusion

**Tout le monde a droit à l'UNSA !!**

Les représentants UNSA Défense sont à votre disposition pour toute précision